



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Accusé de réception en préfecture  
060-216006031-20250916-CCAS\_2025\_4\_4-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2025  
Date de réception préfecture : 18/09/2025

**Séance du 16 Septembre 2025**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis ont été convoqués le vendredi 12 septembre 2025 et se sont réunis le mardi 16 septembre 2025 à 19h30 en la salle des Capétiens, 3 place Henri IV à Senlis, par Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 17 – Présents : 13 – pouvoirs : 3 – votants : 16 – absent : 1.

*Étaient présents : Mesdames Martine PALIN SAINTE AGATHE, Elisabeth SIBILLE Florence MIFSUD, Geneviève GUINJARD, Marie-Jeanne MICLO, Magalie BENOIST, Véronique PRUVOST-BITAR et Messieurs Sylvain LEFEVRE, Amauld DE FRANSSU, Alexis DERACHE, Patrice REIGNAULT, Henri BACLET, Dominique DUMONT*

*A donné mandat de voter en son nom : Madame Pascale LOISELEUR à Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE, Monsieur Jean-François HOUETTE à Monsieur Dominique DUMONT, Madame Françoise BALOSSIER à Monsieur Sylvain Lefevre*

*Absent excusé : Monsieur Denis RENAUDIN.,*

*Présidente de séance : Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE*

**N°04 - ACTION SOCIALE ENVERS LES PLUS DEMUNIS : NOËL 2025**

La Présidente expose :

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°5 du conseil d'administration du 25 novembre 2024 adoptant le règlement intérieur des aides sociales facultatives du CCAS,

Par délibération en date du 8 Décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé d'apporter une aide en période de fêtes aux personnes en difficulté, bénéficiaires des aides du CCAS sous forme de « chèques jouets » et de places de cinéma au cinéma Jeanne d'Arc.

Depuis cette date, cette action est proposée tous les ans, à la délibération des membres du Conseil d'Administration.

Par délibération en date du 3 Décembre 2014, la valeur monétaire des « chèques jouets » a été valorisée de 5 euros, passant ainsi de 20 euros à 25 euros.

Par délibération en date du 2 Octobre 2019, la valeur monétaire des « chèques jouets » a été valorisée de 5 euros, passant ainsi de 25 euros à 30 euros.

Par délibération en date du 6 Octobre 2020, la valeur monétaire des « chèques jouets » a été valorisée exceptionnellement de 5 euros passant ainsi de 30 euros à 35 euros, et un ballotin de chocolat a été offert à chaque foyer bénéficiaire du CCAS dont la situation était inchangée au moment de l'attribution de l'aide de fin d'année, en raison de la fermeture du cinéma Jeanne d'Arc qui devait effectuer des travaux de rénovation.

Par délibération en date du 12 Octobre 2021, les familles bénéficiaires ont reçu un chèque jouet d'une valeur faciale de 30 euros pour les enfants de moins de 18 ans (suite à la réouverture du cinéma)

La réouverture du cinéma Jeanne d'Arc permettait de proposer de nouveau des places de cinéma aux familles, cependant, en raison de l'obligation de présenter son pass sanitaire à l'entrée du cinéma, il avait été proposé aux familles de choisir entre :

- Une place de cinéma pour chaque membre du foyer âgé de plus de 3 ans, à utiliser auprès du Cinéma Jeanne d'Arc (d'une valeur unitaire de 5 euros).

Ou un ballotin de chocolat pour l'ensemble du foyer (d'une valeur unitaire maximale de 10 euros)

Par délibération en date du 04 octobre 2022, du 10 octobre 2023, et du 1<sup>er</sup> octobre 2024 le Conseil d'Administration a décidé de renouveler l'envoi de chèques jouets d'une valeur faciale de 30 euros aux enfants

de moins de 18 ans dont les parents ont bénéficié d'une aide alimentaire ou d'un secours dans l'année en cours et étant toujours connus du service social en fin d'année. Par ailleurs, une action collective avait été organisée lors de la première semaine des vacances scolaires de noël.

Pour l'année 2025, il est proposé au Conseil d'Administration de maintenir la mise en place d'un chèque jouet d'une valeur de 30 € pour les enfants de moins de 18 ans dans les mêmes conditions que les années précédentes. Afin de renforcer les échanges et le lien social avec le public (enfant, adulte, seniors), il est proposé, cette année, de réserver la salle de l'Obélisque le lundi 22 Décembre 2025 afin d'organiser une animation tout public (enfants, adultes) à destination des personnes connues du CCAS. Les personnes éligibles sont celles en difficulté. Les associations caritatives Croix Rouge et Secours Catholique sont associées à ce projet.

Pour rappel, dans le cadre du règlement des aides facultatives les bénéficiaires de la carte seniors du CCAS (délibération du 25 novembre 2024), bénéficient pour les fêtes de fin d'année : d'un colis d'une valeur plafonnée à 40 euros. Ce colis sera distribué par le service social, au domicile des bénéficiaires, le 10 Décembre 2025.

Ainsi, Madame la Présidente propose, aux membres du Conseil d'Administration :

1°) d'attribuer un chèque jouet d'une valeur faciale de 30 euros aux enfants âgés de moins de 18 ans dont les parents ont bénéficié d'une aide alimentaire ou d'un secours durant l'année 2025 et sont toujours connus du service social et en difficulté.

Les chèques jouets d'une valeur faciale de 30 euros (trente euros) ne sont pas échangeables en argent. De plus, aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué.

Les chèques seront à utiliser avant le 31 décembre 2025 auprès des commerces suivants :

- Intermarché – centre commercial de Villevert à SENLIS.
- Librairie Saint Pierre – 1, rue Saint Pierre à SENLIS.
- Verbe et l'Objet – Place Henri IV à SENLIS.
- Cailloux Bleus – 4, rue Saint-Hilaire à SENLIS.

Les chèques jouets seront à utiliser uniquement pour l'achat de jouets, de CD, de jeux vidéo, de jeux de société ou de livres.

2°) de réserver la salle de l'obélisque le lundi 22 Décembre 2025 afin d'organiser une animation tout public avec un goûter pour un coût maximal de 2000 €

L'exposé entendu,

Le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité, a décidé :

1°) d'attribuer un chèque jouet d'une valeur faciale de 30 euros aux enfants âgés de moins de 18 ans dont les parents ont bénéficié d'une aide alimentaire ou d'un secours durant l'année 2025 et sont toujours connus du service social et en difficulté.

Les chèques jouets d'une valeur faciale de 30 euros (trente euros) ne sont pas échangeables en argent. De plus, aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué.

Les chèques seront à utiliser avant le 31 décembre 2025 auprès des commerces suivants :

- Intermarché – centre commercial de Villevert à SENLIS.
- Librairie Saint Pierre – 1, rue Saint Pierre à SENLIS.
- Verbe et l'Objet – Place Henri IV à SENLIS.
- Cailloux Bleus – 4, rue Saint-Hilaire à SENLIS.

Les chèques jouets seront à utiliser uniquement pour l'achat de jouets, de CD, de jeux vidéo, de jeux de société ou de livres.

2°) de réserver la salle de l'obélisque le lundi 22 Décembre 2025 afin d'organiser une animation tout public avec un goûter pour un coût maximal de 2000 €

POUR COPIE CONFORME



Par la Présidente et par délégation,

Martine PALIN SAINTE AGATHE  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale